

que nous défendons au nom de l'Eglise et sous la protection de la France ; mais voyant qu'ils ne pouvaient arriver à l'usurper légalement par la ruse, ils recoururent à la violence et préparèrent un guet-apens qui aurait dû avoir pour conséquence naturelle, le massacre de plus de vingt de nos Religieux. Ce ne fut que par un pur miracle de la divine Providence que nous n'avons eu aucun décès à regretter. Nous comptons cependant seize blessés, parmi lesquels plusieurs très grièvement. Au nombre de ces derniers, se trouve le R. P. Prosper-Marie de Marennes (Diocèse de la Rochelle, France) Vicaire Custodial de Terre-Sainte, arraché presque miraculeusement aux mains des Grecs qui voulaient l'assommer.

« Le droit qui nous est contesté par les Grecs semblera peut-être chose futile aux personnes étrangères au pays ; mais pour qui a la connaissance des lieux, il en est bien autrement. La violence même à laquelle les Grecs ont eu recours pour nous le disputer est une preuve évidente de l'importance qu'ils y attachent. Du reste, c'est une coutume ancienne chez les Schismatiques de manger l'artichaut feuille par feuille. De même ils opèrent graduellement leurs usurpations ; mais leur dessein final bien prémédité est d'arriver, à un moment ou à l'autre, à donner à un chapitre de leur histoire le titre victorieux de *Finis Latinorum*. » (1)

Suit le récit détaillé des événements que nos lecteurs connaissent déjà : nous ne le répèterons pas, bien que ce récit soit plus clair que celui des journaux et détermine mieux les responsabilités.

Puis le R^{me} P. Custode continue ainsi : « Toutes les communautés religieuses de Jérusalem n'ont eu pour nous que des paroles de sympathie et de compassion. Puis, au-dessus de la justice des hommes n'y a-t-il pas la justice infaillible de Dieu ? »

« Je ne m'étonnerais pas non plus que quelques gens malveillants tentent de rejeter sur M. Ferdinand Weit, gérant du consulat, une part de la responsabilité encourue par les autorités locales. Le monde est si souvent injuste envers qui accomplit courageusement son devoir ! C'est donc pour moi une obligation de conscience de protester devant Dieu et devant les hommes que la conduite de M. le Gérant Consulaire, en cette circonstance si grave, a été tout ce qu'elle pouvait être pour l'honneur de la Puissance protectrice et pour la défense des intérêts catholiques dans les Sanctuaires de Palestine. Viendra

(1) « C'en est fait des Latins. »

le temps où les
Mais dès mainte
bilité des doulou
du Saint-Sépulcr
fureur que l'auto

« On ne doit p
fort de l'assuranc
sa décision, était
pacifique. C'est
j'avais fait appele
de se voir enlevé

« On parle de
quelques soldats.
de cette terrible r
c'est que nos Reli
bâton.

« Les moines g
nombre de cinq ;
de M. le Consul
habillé en moine

« Et maintenan
tice, d'abord celle
surtout celle de D

« Une chose c
promptement une
ne tarderons pas à

« Le fameux Sta
est une porte ouve
et sans conscience,
faveur pour nier et
Catholique. Les
se laisseront couch
remplis de joie po
servi leur sacrifice,
tuaires qu'ils défen
et sereins sous les
s'étonner de les v
tuaires consacrés
centaines de religie